

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 39

Artikel: Histoire de la Nation Suisse : par M. B. van Muyden. - H. Mignot, éditeur
Autor: Muyden, B. van
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

A propos de la rue Ch. Secretan.

Le nom de Ch. Secretan, qui vient d'être donné à la nouvelle avenue créée à Monribeau, au nord du chemin des Mousquines, nous rappelle qu'il y a quinze ou seize ans M. le professeur Marguet déposa, sur le bureau du Conseil communal, une motion demandant que la Municipalité fût invitée à baptiser deux des rues de la ville, à son choix, des noms de M. Pidou, ancien président du Conseil communal, et de L. Vulliemin, notre historien national.

Cette motion, soumise à l'examen d'une commission, fut renvoyée à la Municipalité avec recommandation, tout en engageant cette autorité à voir, en même temps, si d'autres modifications ne pourraient pas être apportées dans l'appellation de nos rues.

En attirant l'attention de la Municipalité sur ce point, la commission — on ne peut en douter — espérait qu'on nous ferait grâce de quelques-uns des trop nombreux saints qui sont les patrons de nos rues : St-François, St-Jean, St-Etienne, St-Roch, St-Maire, St-Maur, St-Martin, St-Laurent, et autres.

Mais la Municipalité d'alors avait déjà pour devise : *lenteur et prudence*. Elle n'osa pas s'attaquer à ces anciennes dénominations. Et pourtant, de ce fait, le budget n'aurait guère été augmenté. Nous ne sachions pas non plus que ces pieux personnages pussent avoir quelque influence dans les élections communales.

Mais, enfin, la Municipalité, tenant à rester solidement assise, crut devoir conserver les saints de Lausanne, et tout particulièrement St-Roch.

C'est très bien, mais pour être logique, elle aurait dû mettre toutes nos rues sur le même pied, en les dotant d'un St-Chaucrau, d'un St-Mauborget, d'un St-Pépinet, etc.

Nous ne savons si la Municipalité actuelle serait plus courageuse et oserait reprendre ce travail. Il est vrai qu'elle a actuellement de bien grosses choses sur le chantier et qu'elle ne sait déjà plus à quel saint se vouer.

C'est regrettable, car il y aurait pourtant quelque chose à faire dans ce domaine. Ne serait-il pas infiniment préférable d'attacher à nos rues les noms des hommes qui ont rendu à notre pays d'éminents services et dont la vie a été toute de dévouement et de patriotisme ; ou bien des noms rappelant des événements historiques dont le souvenir nous est cher ?....

Quelques détails historiques trouvent ici leur place.

Il n'y a pas si longtemps qu'on a pris l'habitude de baptiser les rues. Ce n'est qu'en 1728 que ces désignations furent ordonnées à Paris et qu'on commença à inscrire les noms des rues et des places.

Jusque-là, on se servait de divers moyens pour les indiquer ; l'un des plus fréquents était celui qui consistait à créer un nom de rue à l'aide de l'enseigne du principal négociant qui l'habitait, car les enseignes jouaient

alors un rôle important au point de vue du commerce.

Le numérotage des maisons n'existant pas non plus, ce n'était qu'avec beaucoup de peine qu'on parvenait à trouver la maison ou le magasin que l'on cherchait. On disait : « La maison qui est située près de tel monument, ou qui a une porte ou des fenêtres de telle façon, à côté de telle boutique, vis-à-vis de telle autre, etc., etc. »

Parfois aussi, dit un chroniqueur parisien, un incident, un événement quelconque arrivé dans une rue venait tout à coup lui donner un nom. Ce fut le cas pour la rue de la *Licorne*, à Paris. Vers la fin du xv^e siècle, on exhiba dans cette rue une licorne apportée d'Afrique. Cette bête mit tout Paris en émoi ; on venait de tous côtés pour la voir, et bientôt il ne fut plus question que de la rue où se voyait la licorne, et c'est ainsi qu'elle en reçut le nom.

Mais à propos des noms de nos rues, à Lausanne, qu'on nous permette de revenir sur une question qui nous paraît s'y rattacher.

En 1892, la Commission de gestion du Conseil communal avait émis le vœu que la Municipalité fit placer une plaque commémorative sur les anciennes maisons de la ville offrant un réel intérêt historique.

Jusqu'ici, ce vœu est resté sans effet.

Il y a quelques années, l'attention de l'autorité locale fut de même attirée sur la question de savoir s'il ne serait pas convenable et de bonne administration de rappeler par des inscriptions placées dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, les noms des personnes qui ont fait de généreux dons à la commune, ou créé dans celle-ci des institutions utiles ou charitables. Ce serait un juste hommage rendu à leur mémoire, et nous ne ferions, en cela, qu'imiter l'exemple de nombreuses villes de la Suisse.

En ce qui touche aux souvenirs historiques, la ville de Rolle vient de nous donner une petite leçon en faisant placer une plaque commémorative sur la maison où naquit le général F.-C. de la Harpe.

Ne devrions-nous pas, nous, Lausannois, compléter cet hommage patriotique de la ville de Rolle à l'un de ses glorieux enfants, en faisant placer aussi une plaque commémorative sur la maison de Martheray, aujourd'hui propriété de M. François Pittet, et habitée de 1816 à 1830 par le même général de la Harpe, qui travailla avec tant de dévouement à l'émancipation de notre patrie vaudoise ?...

Le général chérissait cette demeure de Martheray, où il aimait à travailler. Il se plaisait à s'y enfermer, loin du bruit extérieur et se reposait de ses travaux assidus en se promenant dans le beau jardin qu'il avait créé et duquel on jouissait alors d'une vue superbe, plusieurs maisons du voisinage n'étant pas encore construites. Il y visitait, chaque jour, avec la sollicitude d'un père, les nombreuses plantes qu'il cultivait.

Deux jours avant sa mort, nous dit un de ses

biographes, il voulut encore une fois parcourir ce jardin avec M^{me} de la Harpe et jeta de tristes regards sur les bosquets dont la verdure nouvelle ne devait pas réjouir ses yeux. « Je veux voir les montagnes et le lac », dit-il ensuite. — C'était le 27 mars ; les Alpes étaient resplendissantes, le lac azuré et brillant. Celui qui les avait tant aimés les salua avec amour, puis il rentra à grand peine et ne tarda pas à tomber dans la série de souffrances qui termina son utile et belle carrière, le 30 mars 1838, à 4 heures du matin. »

En 1819, Alexandre I^{er} et l'Impératrice Marie, sa mère, demandèrent avec instance à M. de la Harpe de vouloir bien accompagner le Grand-Duc Michel dans un voyage en Italie. Malgré son grand âge, M. de la Harpe accepta.

Le Grand-Duc arriva à Lausanne dans le mois de décembre, avec sa suite, il prit possession du logement qui lui avait été préparé dans la modeste demeure du vieillard, sous la protection duquel la sollicitude de sa mère l'avait placé.

La maison de Martheray, dans laquelle mourut le général de la Harpe et qu'il habita pendant treize ou quatorze années, nous rappelle donc assez de souvenirs historiques intéressants, pour être désignée à tous par une plaque commémorative.

Monsieur le Syndic, messieurs les Municipaux, est-ce que le modeste *Conteur* oserait espérer à l'honneur d'être — une fois — lu et entendu de vous ?... L. M.

Histoire de la Nation Suisse

par M. B. van Muyden. — H. Mignot, éditeur.

La 4^{me} livraison, qui vient de paraître, débute par un article fort captivant sur le déclin de la féodalité, l'état des communes suisses au xiii^e siècle, les mœurs des bourgeois, le développement des villes, la formation des corporations, etc.

Les chapitres suivants sont consacrés à l'extension de l'alliance des Waldstätten, par l'entrée dans la Confédération de Lucerne, Zurich, Glaris, Zug et Berne. Ils nous font assister aux batailles de Laupen, de Sempach et de Næfels.

Enfin, un tableau remarquable de l'état de la civilisation à la fin du xiv^e siècle termine cette livraison. On pourra juger de l'intérêt qu'il présente par le fragment que nous nous permettons de reproduire ci-après, et traitant de la tactique militaire, de l'armement et de la discipline des Confédérés à cette époque.

Il appartenait à la Suisse d'opérer une vraie révolution dans la tactique militaire. Aux temps des Grecs et des Romains, c'était l'infanterie qui décidait du sort des batailles ; lors des luttes contre les Huns, les Hongrois et les Sarrasins, la cavalerie joua au contraire un rôle prépondérant. Les guerriers des huit cantons, ne pouvant se procurer des chevaux en nombre suffisant, furent forcés de combattre à pied, et pour tenir tête aux charges des chevaliers, ils renouvelèrent d'instinct les procédés des Grecs ; ils forment des masses profondes qui

rappellent le bataillon sacré de Pélodidas et la célèbre phalange macédonienne. Tandis que les armées du moyen-âge se montraient insouciantes des terrains sur lesquels elles livraient leurs engagements, les Suisses choisissaient avec habileté leurs emplacements de combat, ils attendaient prudemment l'ennemi dans des défilés ou des plis de terrain qui neutralisaient les avantages que les Autrichiens auraient pu tirer de leur cavalerie, et, grâce à un service de sûreté fait avec soin, ils surprenaient leurs adversaires qui, pleins de confiance en leur supériorité numérique, négligeaient généralement de reconnaître à l'avance leurs positions.

Les premières campagnes des Suisses coïncident avec l'invention de la poudre. Mais cette découverte, longtemps attribuée à *Berthold Schwarz*¹ et qui était connue déjà antérieurement des Chinois et des Arabes, fit lentement son chemin. Les plus anciens canons que l'on ait possédés en Suisse sont ceux que la ville de Bâle acheta en 1371; six ans après, St-Gall en achetait à son tour onze, et ce serait, croit-on, au siège de Berthoud, en 1383, que les Bernois auraient, pour la première fois, fait usage de bouches à feu. L'introduction de ces nouveaux engins devait finalement diminuer l'importance de la force physique du soldat, faire tomber l'usage des cuirasses, bouleverser la tactique, modifier l'emploi de la cavalerie et amener un remaniement complet du système de fortification. Mais cette transformation dura des siècles, pendant longtemps encore les combats se font corps à corps avec la pique et la hallebarde. Les armes à feu primitives ne se chargeaient pas rapidement, elles étaient lourdes, peu maniables, — il fallait trois hommes pour porter une arquebuse avec ses accessoires (chevalet et munitions), — aussi n'étaient-elles guère utilisées que pour la défense des remparts. Les premiers canons étaient en bois cerclé de fer; on imagina aussi des mortiers de fer, d'un calibre énorme, d'une portée insignifiante, difficilement transportables; il fallait jusqu'à trois quarts d'heure pour tirer un coup; les projectiles étaient ronds et faits en pierre. Comparés aux balistes, — machines à lancer des pierres ou des matières enflammées, renouvelées des Grecs et des Romains, — que les Bernois employèrent au siège de Guminen, lors de la guerre de Laupen, les premiers canons constituaient à peine un progrès.

Chaque guerrier pourvoyait lui-même à son armement ainsi qu'à son entretien et venait se ranger sous la bannière de son quartier ou de sa corporation. Cependant les villes obligées de se prémunir contre les alertes et de défendre leurs portes, avaient des *gardes soldées*; une caisse, alimentée par un impôt spécial², pourvoyait à cette dépense; il se constituait aussi parfois des troupes de volontaires ou corps francs. La cotte de maille des temps primitifs du moyen-âge fut remplacée, dès le treizième siècle, par des armures complètes composées d'un casque à visière mobile avec épaulières, brassards, gantelets, cuissards, genouillères et grèves (jambières) qui protégeaient le cavalier de pied en cap; la tête et le corps du cheval étaient aussi protégés par une cuirasse.

L'usage de ces pesantes armures, composées de pièces d'acier articulées et plus ou moins richement ciselées, subsista, avec quelques simplifications, jusqu'à la fin du seizième siècle. Comme arme de choc, le cavalier avait la lance; le fantassin, la pique, ou la hallebarde, sorte de hache adaptée à un long manche; cette arme nationale était primitivement une hache de bûcheron, qui fut appropriée ensuite aux besoins de la guerre; munie au revers et au sommet de pointes effilées, elle devint cette pique élégante que portent encore à Rome les gardes du pape.

Les chevaliers se servaient aussi de longs glaives, avec lesquels ils frappaient d'estoc et de taille au quinzième et au seizième siècles apparaît le glaive à deux mains, tantôt triangulaire, tantôt plat et en forme de flammes. Comme arme de jet, l'arbalète subsista encore quelque temps, en dépit de l'introduction des armes à feu. Il est curieux de constater que l'arc, en honneur en Angleterre et en Ecosse, et qui porte beaucoup plus loin que l'arbalète, n'a jamais eu de vogue en Suisse, où les tireurs ayant bon œil n'ont jamais dû manquer.

Durant le quatorzième siècle, la guerre se faisait

d'une manière impitoyable; les excès qu'elle comportait, comme pillage, ruine et incendie, mauvais traitements envers les femmes et les enfants, dépassaient toute idée; les blessés étaient achevés sur le champ de bataille. Aux cantons suisses, revient l'honneur d'avoir cherché, déjà à cette époque, à mettre un frein à ce genre de maux; le Convenant de Sempach contient, en effet, des articles humanitaires relatifs aux égards dus aux blessés.

La soupe à l'Espagnole.

EXPOSITION NATIONALE. — ART ANCIEN.

Sous les numéros 2613-2620 figurent des soupières en bronze, qui servaient autrefois à faire la soupe à l'Espagnole (*spanische Suppe*) dont les Zurichois se montraient très friands. La recette en avait été rapportée par eux de leurs guerres avec l'étranger; elle est connue depuis la Réformation. Il a paru intéressant de la publier.

Pour cinq personnes :

- 1 1/2 livre de bœuf,
- 1 1/2 » veau,
- 1 » porc fumé,
- le tout coupé en forme de côtelettes;
- 1 livre de petites saucisses,
- 2 têtes de choux blancs,
- 4-5 carottes de moyenne grosseur,
- 3-4 oignons,

le tout coupé en tranches.

Le fond de la marmite doit être garni de petites baguettes en bois s'entrecroisant et recouvertes de feuilles de choux blancs sur lesquelles on pose, en couches alternantes, les viandes et les légumes, en ajoutant le sel et le poivre nécessaires. Les petites saucisses ne seront introduites que plus tard, environ une demi-heure avant de servir.

Durée de la cuisson : 3 1/2 heures, sur un feu doux de charbon. Si pendant la cuisson, il y a un trop-plein de jus, on le recueillera et on le remettra dans la soupière, la cuisson une fois terminée. Durant tout le temps de la cuisson, la soupière doit rester fermée.

Autrefois, on préparait la soupe avant le préche, puis on portait la marmite chez le boulangier; elle cuisait dans le four durant le culte, qui était plus long que de nos jours. Au sortir de l'église, chacun reprenait sa marmite et l'emportait chez lui. Le dîner était prêt.

(Catalogue de l'Art ancien.)

D'après les renseignements donnés par M. Angst, directeur du Musée national.

La dégustation.

(Exposition nationale Suisse.)

Le Journal de l'Exposition nationale donne de curieux détails sur la manière dont il a été procédé à la dégustation des vins exposés. Nous en extrayons ces quelques renseignements, pour ceux de nos lecteurs qui ne reçoivent pas cette intéressante publication :

« Les vins destinés à concourir ont été, dès leur arrivée, descendus dans une bonne cave, et chacune de ces nombreuses bouteilles était représentée à l'Exposition par une bouteille de mixture, de sorte que le nombre de bouteilles contenues dans la cave était exactement le même qu'à l'Exposition.

» La cave renfermant les bouteilles de vrai vin se divisait en un grand nombre de casiers où elles étaient placées, avec un numéro d'ordre correspondant à un registre sur lequel étaient inscrits les noms des concurrents. Les bouteilles étaient ensuite enveloppées d'une chemise de papier gris collée sur la bouteille et ainsi présentées au jury de dégustation qui ne pouvait en connaître l'origine, le registre des noms étant soigneusement enfermé, et les commissaires du concours en ayant seuls le secret.

» Il a été envoyé 9,682 bouteilles de vin, y compris les cidres, poirés et vins de groseilles, au nombre de 208 seulement. Les concurrents étaient au nombre de 297.

» Telle était la tâche de dégustation échuë à 12 jurés. En moyenne, chacun d'eux a dû déguster 300 bouteilles environ.

On se fait difficilement une idée de ce travail, qui est des plus fatiguants et écœurant; mais il a cependant été facilité, grâce à l'excellente organisation donnée à ce concours par les commissaires qui en étaient chargés.

» Les vins ont été appréciés au moyen de points dont 10 forment le maximum.

» Les jurés ont fait preuve de grandes connaissances, et ce qui le prouve, c'est que les commissaires leur ayant soumis à nouveau des vins qu'ils avaient déjà dégustés, ils ont donné à ces derniers le même nombre de points que la première fois. Il faut pour cette opération, une extrême finesse de goût, surtout en présence de vins qui, provenant de la même région, offrent de très grands points de ressemblance.

» La dégustation terminée, on verse aussitôt le reste de la bouteille dans des tonneaux où ainsi les vins de même couleur se trouvent mélangés. Nous ne savons ce qu'on fera de ces tonneaux de vins, mais ceux qui en boiront auront à se bien tenir, car ce mélange sera enivrant.

La Constance.

Cllia pourra Constance étai vegnaite ào mondo avoué lè dâi à crotset. Lè ma fâi bin triste por li, kâ alladè consurta lè maidzo que vo voudrâi, vo deront ti que quand cein l'est dein lo sang, ne faut pas sondzi à fêrè on eimputachon.

Coumeint ne l'étâi jamais saillâite pllie liein. Qué po bailli à l'âo tchiva, et que le n'avâi rein z'âozo fé dè sa via que dè verounâ d'einveron lè gredons dè sa méra, clliasique, quand s'n'homme est vegnâi à mourî, est zalâie sè recoumanda à madama la menistre de preindre sa felhie à gadze. Et lè du adon que la Constance panossè pè la tiura.

Mâ faut-te pas qu'on bio dzo io madama la menistre avâi aobliâ la cllia dè son bouffet, l'attrappèyè noutra gaillarda qu'avâi sè dâi à crotset prâi dein on pion dè bas, justameint lo pion io le tegnâi sa mounia.

Madama la menistre étâi tolameint emochenaie su lo momeint que l'arâi mi amâ ètrè cein pi dèso terra. Mâ la serveinta n'est pas zua se épouaria. Le sè tsampâie à dzenâo ein tschurleint et se recoumandeint ein grâce et miséricorde qu'on l'âi pardenâi : « Vo prometto, madame, so desâi, que lè lo premi iadzo que cein m'arrevè et que sara lo derrâi se vo ne raôbliadè pas voutra cllia ! »

La dama, qu'étâi bouna coumeint lo pan, la perdenâie, mâ ne sè pas se du loo la Constance a remet la man dein lo sa. O. C.

On rentier.

Lâi à dâi dzeins qu'ont l'esprit prâo bin fé po sè conteintâ dè tot, et qu'ont mémameint adè onna rizarda à derè quand bin sembliè que dussont ètrè ein couson po l'âo viâ dè ti lè dzo. L'est verè que la dzouïo n'a pas ètâ bailli rein qu'âi retsâ, mâ que lè pourro ein ont pe-tètrè onco mé què leu, kâ sè conteintont dè pou.

— Y'è fé mon bilan, se desâi l'autro dzo lo père Guétson à son vesin.

— Coumeint vo z'âi fé voutron bilan ?

— Et ôi. Y'è comptâ que mè restè on franc cinquanta à medzi per dzo.

— Eh bin, vo n'âi pas dè quiet vo pleindrè, et y'ein à bin que n'ein ont pas atant.

— Eh bin vâi, mâ mè foudrâi mourî sta né !

¹ Moine dominicain qui vivait à Eribourg, en Brisgau, au commencement du treizième siècle.

² Il existait encore il y a quelques années, à Genève, une contribution intitulée la *taxe des gardes*, qui était un souvenir de ce temps.